



Abonnement câble collectif

Par **quirce**, le **15/02/2024** à **17:37**

Bonjour,rnrnNous payons un peu plus de 4000€ par an pour un abonnement câble SFR collectif.rnrnJe suis bailleur et par conséquent les seuls qui peuvent profiter de cette offre sont mas locataires.rnrnDepuis 6 ans cette charge apparaissait dans mes décomptes comme déductible. Mais plus cette année.rnrnMon syndic est incapable de me donner une explication.rnrnQue dit la loi, et laquelle svprnrnCordialement

Par **yapasdequoi**, le **18/02/2024** à **08:37**

Bonjour,rnrnVous parlez de déductible pour les impôts ou récupérable sur les locataires ?rnrnEt ce n'est pas le syndic qui décide ce qui est déductible ou pas...